

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juin 2020

---

RÈGLEMENT DU BUDGET ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2019 - (N° 2899)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par  
M. Charles de Courson

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les comptes des organismes divers d'administration centrale sont intégrés dans les comptes de l'État.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement se justifie par son dispositif dont l'objectif est de promouvoir davantage de clarté budgétaire.